



Partie à conserver

Stage Adultes & Enfants

(à partir de 6 ans)

DATES et HORAIRES

- Toussaint:** Du 20 et 24 octobre 2014
- Noël:** Les 29, 30 et 31 décembre 2014
- Hiver:** Du 09 au 13 février 2015
- Pâques:** Du 13 au 24 avril 2015

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et/ou de 14h à 17h

Lieu:

Carré Rosengart, Port du Légué, Saint-Brieuc

Coût du stage (6h en 2 séances de 3h):

Adulte	77 €
Enfant	52 €

Forfait 4 séances de 3 heures + 1 offerte :

(valable pour 1 pers. sur les mêmes vacances)

Adulte	154 €
Enfant	104 €

Conditions du stage:

- L'accueil se fait 5 mn avant le début du cours.
- En dehors des horaires du stage, l'élève est sous la responsabilité de ses parents.
- L'élève doit respecter le règlement intérieur de l'atelier (tenue, comportement...). (voir verso)
- Le règlement est à joindre à la fiche d'inscription et sera encaissé au premier jour de stage. (possibilité tickets CAF, chèques vacances)

Bon stage!

Atelier Régional du Bois Ludik'

09.63.66.65.11 / 06.81.70.90.18

boisludik@orange.fr - www.atelierduboisludik.com

Partie à renvoyer



BULLETIN D'INSCRIPTION . 2014-2015

Stage Adultes & Enfants

(à partir de 6 ans)

Nom Prénom:.....

Âge (pour les enfants) :

Adresse :

N° téléphone :

E-mail :

Dates et horaires choisis :

.....
**Stage confirmé sous réserve d'un minimum de participants inscrits.
Tout le matériel est fourni.**

INFORMATIONS DE SANTE

Personne supplémentaire à prévenir en cas d'urgence:

.....

Contact:

Problèmes de santé à signaler:

.....

J'accepte/ je n'accepte pas que les photographies prises lors des séances d'ateliers, puissent être publiées dans la presse, ou être utilisées pour la promotion des activités de l'Atelier Régional du Bois Ludik'

Signature.

LES MODALITES D'ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT :

Les personnes accompagnant les enfants doivent s'assurer de la présence de l'animateur avant de les laisser. En cas d'absence ou maladie d'un des animateurs, le bureau mettra tout en œuvre pour avertir l'élève/parent avant le début des cours : à noter que **les cours annulés seront récupérés.**

Les animateurs et l'association ne peuvent être considérés comme responsables des enfants en dehors des heures de cours.

Afin de ne pas perturber les cours, les parents ou accompagnateurs ne pourront assister au cours. En effet, ces derniers sont uniquement destinés aux élèves inscrits. Il est important de respecter les horaires, les retards ou absence dus aux élèves ne seront pas rattrapés.

Comme pour toutes activités pratiquées collectivement, il va de soit que chacun devra respecter certaines règles minimum d'hygiène, tel s'abstenir de venir à l'atelier en cas d'épidémie (ex: maladies infantiles, grippe..). L'animateur refusera l'accès à l'activité au stagiaire qui présenterait des signes évidents de consommation de produits incompatibles avec les règles de sécurité (ex: alcool, drogue..).

DEROULEMENT DE L'ATELIER & SECURITE



- Les élèves devront être dans une tenue qui ne risque rien (des blouses seront à disposition à l'atelier). Eviter les vêtements amples;
- **Port obligatoire de chaussures fermées;**
- **Les cheveux longs devront être attachés;**
- Les bijoux pendant devront être retirés ou protégés;
- Bouchons d'oreille, lunette de protection et masque seront à disposition en cas de gêne, *(il est rappelé qu'un équipement performant d'aspiration de poussières a été installé pour minimiser les particules)*
- Tout problème de santé, d'allergie ... devront être signalé à l'animateur.
- Chacun est responsable de l'outillage qui lui est confié.
- L'animateur reste toujours près des postes de travail durant le fonctionnement des machines dans la mesure du possible (différents postes simultanés)
- A la fin de chaque séance tout l'outillage doit être rangé et l'atelier nettoyé.
- Il est interdit de courir, de chahuter ou de lancer des objets.

Il est rappelé que le travail sur les machines et outils mis à disposition peut présenter un risque de blessure s'ils sont mal utilisés. Une vigilance est à conserver en permanence par les élèves (adultes et enfants) durant les ateliers.

Une tenue décente est exigée et une attitude correcte est de rigueur.

Tout comportement dangereux, irrespectueux ou indécent pourra faire l'objet d'une exclusion immédiate.